

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2019, l'Assemblée Générale approuve dans leur intégralité, les opérations traduites dans les comptes sociaux et le bilan de cet exercice, ainsi que le rapport du conseil, tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus total et sans réserve, de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le résultat net de l'exercice 2019 est de **37 498 254,56 DH**, que le report à nouveau est de **106 405 253,99 DH** et que les réserves facultatives sont de **40 000 000,00 DH**, ce qui porte le montant des résultats cumulés à **183 903 508,55 DH**.

Elle décide de l'affecter comme suit :

- Réserve facultative :.....40 000 000,00 DH,
- Report à nouveau:143 903 508,55 DH.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve et ratifie lesdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à 900.000 (Neuf Cent Mille) Dhs le montant brut global des jetons de présence bruts alloués au titre de l'exercice 2019 aux membres du Conseil d'Administration.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de trois années qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, en qualité de commissaire aux comptes Monsieur Abdelwahed KANNOUR.

Monsieur Abdelwahed KANNOUR présent, déclare accepter le renouvellement de ses fonctions en tant que commissaire aux comptes, en précisant qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ou interdiction pouvant faire obstacle à cette reconduction.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.